

mier ministre, que le rapport de la commission nous fournirait tous les renseignements voulus à cet égard.

Or, après avoir assez attentivement étudié ce rapport, j'en suis encore à me demander si le compromis auquel on en est arrivé n'a pas été effectué absolument aux dépens de notre pays, ou s'il se trouve en deçà de la prétendue ligne provisoire, c'est-à-dire du côté canadien, quelque partie de territoire que les Etats-Unis réclament. Je ne me fais point illusion; le règlement de cette question peut offrir des difficultés, et j'entends ne rien dire qui soit de nature à gêner le gouvernement dans ses rapports avec les autorités impériales, mais je ferai néanmoins observer à mon honorable ami que plus les Etats-Unis garderont longtemps telle ou telle partie du territoire canadien que nous pouvons à bon droit considérer comme nous appartenant, plus il sera difficile, plus tard, de faire reconnaître nos droits. C'est pourquoi j'estime que la position que j'occupe en cette Chambre m'impose le devoir de réclamer pour cette question toute la sollicitude de l'honorable ministre, et de prier ce dernier de vouloir bien donner à la Chambre, par rapport à l'état actuel des négociations entamées entre le gouvernement impérial et les Etats-Unis sur ce point particulier, tous les renseignements qu'il lui est loisible de communiquer.

Autre omission du discours du trône—et vous avez dû remarquer comme moi-même, M. l'Orateur, que les sujets sur lesquels le discours du trône ne porte point comme il devrait, sont en presque aussi grand nombre que ceux dont il est fait mention dans ce document officiel. Les journaux nous ont appris que, au cours de ces derniers mois, le Canada a envoyé un contingent dans l'Afrique australe pour y prêter main forte aux troupes impériales. Nous avons appris de la même source certaines conditions et négociations qui ont marqué l'envoi de ce contingent; mais, jusqu'à présent, la Chambre n'a aucun renseignement officiel sur ce qui s'est passé: elle ignore absolument quelle sorte de contingent on a envoyé, à quelles conditions ce contingent est parti, et quelles négociations cette expédition a pu susciter entre ce pays et le gouvernement impérial. Ce sujet est d'une importance telle, ce me semble, qu'il eût été à propos de le mentionner dans le discours du trône, et qu'le gouvernement eût dû, sans le moindre retard, communiquer au parlement les renseignements les plus circonstanciés, les plus complets, se rattachant à une question de cette nature.

On félicite le pays de l'état très satisfaisant de son revenu et du développement des affaires en général, comme le démontre le chiffre de plus en plus élevé des exportations et de importations. Je ne sache point qu'une augmentation considérable des importations soit une preuve évidente de prospérité. Il se peut fort bien que de nombreuses et importantes industries aient été

anéanties par la concurrence étrangère qui est ainsi venue augmenter le volume des importations; et cet état de prospérité, il eût fallu en démontrer l'existence au moyen d'une argumentation plus serrée et de preuves plus concluantes. Je ne crois pas qu'il faille acheter au marché le plus bas si nos industries doivent souffrir de ce chef. Du reste, au cours des derniers mois, des membres du gouvernement ont exprimé sur ce point des opinions contradictoires.

On a rapporté dans les journaux que l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Sifton)—et je regrette de ne pas le voir à son siège—aurait prononcé les paroles suivantes, il n'y a pas longtemps, lors d'une convention du parti libéral du Manitoba:

Certaines manufactures de lainages ont résolu de fermer leurs portes. Elles prétendent qu'elles ne sont pas suffisamment protégées. Je dis que cela n'est pas exact. Si elles ne peuvent pas se maintenir à la faveur d'un tarif de 23 pour 100, le plus vite elles cesseront leurs opérations, le mieux ce sera.

Telle semble être la politique adoptée par l'honorable ministre de l'Intérieur, et mon honorable ami de Guysborough (M. Fraser) me paraît l'approuver en tous points.

M. FRASER: Très bien!

M. BORDEN (Halifax): Ou cette politique est celle du cabinet ou elle ne l'est pas. Si c'est celle du gouvernement, on devrait le dire tout de suite. Dans le cas contraire, le ministre de l'Intérieur devrait remettre son portefeuille.

Voyons maintenant quel est le sentiment du ministre des Travaux publics (l'honorable M. Tarte) sur cette question. Il nous a déclaré, pas plus tard qu'en novembre dernier, je crois, à certaine assemblée tenue à Montréal, que les Canadiens, selon lui, doivent prêter main forte aux manufacturiers du Canada. "Pourquoi", s'est écrié M. Tarte, "nos lois concernant les douanes canadiennes ne seraient-elles pas aussi protectrices que celles des Etats-Unis? Je ne vois pas". Et l'auditoire de recommencer ses applaudissements. "Le premier devoir de l'homme", ajouta-t-il, "c'est de se protéger". Puis il rappela qu'il avait été formé à l'école protectionniste et qu'il n'avait pas renié ses croyances premières.

Plus récemment encore, et contrairement à cette partie du discours du trône où il est dit que notre pays jouit d'une ère de prospérité sans précédent, sujet sur lequel se sont étendus l'honorable représentant d'York-ouest et l'honorable député qui a appuyé sa proposition, plus récemment encore, dis-je, l'honorable ministre des Travaux publics a déclaré à Montréal que le pays traverse une crise. Il ne s'est pas contenté de faire cette assertion-là; il a ajouté que ses collègues du cabinet étaient parfaitement instruits de cette crise. Voici ses paroles mêmes:

Nos amis les Américains font de gigantesques efforts pour ruiner ce pays. Nous qui